

L'évolution des localisations industrielles ⁽¹⁾

B. MERENNE-SCHOUMAKER

Chef de Travaux et Maître de Conférences à l'Université de Liège

Résumé. — *La localisation des industries s'est profondément modifiée depuis une vingtaine d'années en raison des mutations techniques, économiques et sociales qui ont bouleversé le monde. Dans la plupart des pays développés, de nombreux sites anciens sont abandonnés tandis que se multiplient de nouvelles zones industrielles, soit en périphérie des agglomérations, soit dans les régions portuaires. En outre, l'évolution récente est caractérisée par un redéploiement industriel vers le Tiers Monde dont l'ampleur risque de s'accroître et de remettre en cause le traditionnel équilibre économique mondial.*

Quelles sont les causes et les conséquences de ces mutations et comment comprendre cette nouvelle géographie de l'industrie ?

Summary. — *In the last twenty years there have been important modifications in the localisation of industries due to technical, economic and social mutations which have completely changed the world. In most industrialised countries many old sites have been abandoned whereas new industrial zones are multiplying whether in city suburbs or in harbour regions. Furthermore, recent evolution is characterized by an industrial shift towards underdeveloped countries. This tendency would seem to be increasing and leading to reassessment of the traditional balance of world economy.*

What are the causes and consequences of these changes and how should this new geography be understood?

(1) Communication présentée en la salle académique de l'Université de Liège, le 9 octobre 1978, dans le cadre des conférences publiques de la Société géographique de Liège.

La coexistence de localisations anciennes et récentes rend souvent malaisée toute analyse des processus évolutifs. Toutefois, les études micro-géographiques réalisées un peu partout montrent de profonds changements depuis une vingtaine d'années et soulignent la mise en place actuelle d'une nouvelle géographie de l'industrie.

Le but de cet article est triple : présenter les conditions nouvelles des localisations, analyser les principaux changements enregistrés dans nos régions et s'interroger sur les mutations internationales en cours.

I. — Les conditions nouvelles des localisations

Chacun s'accorde aujourd'hui pour dire que tout a changé et que des mutations importantes ont été enregistrées dans tous les domaines. L'industrie n'a certes pas échappé à ce mouvement et les changements y apparaissent d'autant plus spectaculaires que les facteurs de localisation avaient été très stables jusqu'en 1950. Aujourd'hui, le rôle de ces facteurs s'est profondément modifié en raison des mutations techniques, économiques et sociales qui bouleversent le monde.

A. — Mutations techniques

La souplesse de plus en plus grande des localisations industrielles est d'abord due aux progrès considérables réalisés en matière de *transport* : augmentation des vitesses et des capacités des charges transportables, développement de techniques nouvelles et parallèlement abaissement du coût à la tonne kilométrique. On assiste de la sorte à une modification totale de la valeur des distances et à une facilité accrue de la circulation pour les hommes, les marchandises et les idées. Le rôle du facteur transport a dès lors perdu de son importance relative pour un grand nombre de produits malgré l'intérêt plus grand porté par les industriels aux facilités de desserte (2).

La plus grande souplesse des localisations est aussi liée à l'homogénéisation croissante de l'espace du point de vue *approvisionnement énergétique*. Malgré la hausse récente du coût de l'énergie, l'influence des contraintes énergétiques est très limitée, du moins lors du choix d'un site dans les pays développés, car, sauf pour quelques activités, la part de l'énergie dans les coûts de production est très réduite et la desserte s'est partout améliorée. Cependant, une concurrence commence à se manifester en ce domaine, celle des pays du Tiers Monde possédant des ressources énergétiques (voir ci-après III B).

(2) Voir à ce sujet A. FISCHER, *Transport et localisation industrielle*, dans *Annales de Géographie*, n° 483, 1978, pp. 545-559.

L'évolution récente est encore caractérisée par des modifications profondes des *modes de production*, plus particulièrement le développement de l'automatisation, c'est-à-dire « la coordination s'opérant par des moyens mécaniques, électriques et électroniques de tous les travaux d'usinage, de manutention des pièces d'un poste de travail à un autre et de leur présentation convenable devant les machines-outils » (3). Comme l'a bien montré J.A. Sporck, les conséquences de l'automatisation sont multiples : augmentation considérable du nombre de produits identiques fabriqués, accroissement des besoins en surface et surtout diminution des besoins en main-d'œuvre pour la production, cette dernière intervenant surtout à des niveaux pré- ou post-productifs (4).

Des changements multiples ont encore été enregistrés au sein même des *fabrications* : accroissement des rendements, amélioration des qualités, rythme accéléré des innovations et des découvertes. Les implications de ces mutations sont particulièrement ressenties par les établissements qui s'adaptent mal aux changements et qui voient dès lors leur avenir compromis par des firmes plus dynamiques.

Enfin, les *nouvelles techniques de construction des bâtiments industriels* et les prix sensiblement plus faibles que précédemment des installations (ce qui autorise des amortissements sur des périodes plus courtes) facilitent une mobilité accrue des établissements et autorisent des implantations là où les conditions de production et de vente sont les plus favorables.

B. — Mutations économiques et sociales

Parallèlement aux changements précédents, on observe la transformation des *structures* de nombreuses *entreprises* : augmentation sensible de leur taille, développement de grands groupes nationaux ou multinationaux et dissociation plus fréquente entre les unités de production et les activités du « tertiaire industriel » (gestion, commercialisation, recherche, etc.).

Ce processus a été facilité par l'*internationalisation de l'économie* qui a élargi considérablement la plupart des marchés, rendant dès lors possible les économies d'échelle, c'est-à-dire les économies provoquées par l'accroissement des dimensions de l'appareil de production (5). Cette internationalisation se manifeste encore par la multiplication un peu partout dans le monde de projets étrangers au pays, projets cherchant des coûts de

(3) J.A. SPORCK, *Facteurs de localisation des entreprises*, Cours de la Licence en Administration des Affaires, Université de Liège, 1977-1978, p. 20.

(4) *Ibidem*, pp. 22-23.

(5) *Ibidem*, pp. 11-20.

production plus réduits et la conquête de nouveaux marchés de consommation.

Par ailleurs, notre époque est aussi caractérisée par l'*intervention croissante des pouvoirs publics* dans la vie économique et sociale et par de profonds changements humains : accroissement des exigences de la main-d'œuvre (salaires, conditions de travail, participation, etc.) et bouleversement des attitudes face au travail et aux loisirs. Ces changements ont principalement touché les pays développés mais ils commencent à se manifester ailleurs.

Au total, toutes ces mutations ont profondément changé les facteurs de localisation dont l'évolution récente (6) peut se traduire comme suit :
— accroissement du nombre de facteurs intervenant dans le choix de chaque implantation ;
— diminution du rôle des facteurs classiques comme les coûts de transport et la proximité des matières premières ;
— rôle croissant des facteurs humains tels la main-d'œuvre, l'intervention des pouvoirs publics, le cadre de vie ou l'environnement.

Dans nos régions, la plus grande souplesse vis-à-vis des contraintes d'approvisionnement et de marché peut aller jusqu'à « l'indifférence dans le choix de la région d'implantation en raison d'une sensible homogénéisation des conditions offertes au développement industriel par des régions devenues concurrentes entre elles » (7). Toutefois des contraintes subsistent au niveau des sites en liaison avec des besoins accrus en surface, en eau et en facilités de circulation.

Ailleurs, et notamment dans les pays du Tiers Monde, les facteurs discriminants sont beaucoup plus importants. Le développement récent des implantations est lié à la politique même des pays et aux avantages offerts aux investisseurs.

II. — Les changements dans nos régions

Les sites industriels *traditionnels* peuvent être rangés en trois catégories : sites urbains, sites ruraux et sites portuaires. Au sein des espaces urbanisés, on trouvait les localisations suivantes (8) :

(6) Voir à ce propos B. MERENNE-SCHOUMAKER, *Eléments entrant concrètement en compte pour le choix d'une localisation*, dans *Premier Congrès des Economistes belges de langue française, 13-14 décembre 1974, Rapports préparatoires*, Charleroi, 1974, pp. 33-55.

(7) C. GACHELIN, *La localisation des industries*, Collection SUP, Le Géographe, n° 22, P.U.F., Paris, 1977, p. 19.

(8) B. MERENNE-SCHOUMAKER, *Localisations industrielles et milieu urbain*, dans *Bulletin de la Société géographique de Liège*, n° 13, 1977, p. 6.

- au centre ou à proximité du centre dans des bâtiments peu ou non fonctionnels, parfois même dans d'anciens immeubles d'habitation ;
- à proximité des gares, même là où elles ont été supprimées ;
- dans des quartiers périphériques ou dans la proche banlieue, dans des bâtiments industriels, à proximité immédiate de maisons ouvrières ;
- dans la proche ou la moyenne banlieue, dans des constructions plus importantes, le long des voies d'eau et des voies ferrées.

Les industries situées en milieu rural étaient relativement moins nombreuses. Il s'agissait souvent d'ateliers ou de petites usines localisées au sein ou à proximité de villages ou de petits centres, soit à cause de l'origine de l'inventeur ou de l'entrepreneur (9), soit en raison des avantages du milieu (accueil, main-d'œuvre), soit encore en liaison avec des contraintes d'approvisionnement (cas des industries agricoles). En outre, on y rencontrait et on y rencontre encore des usines « isolées » correspondant presque toujours à des activités nocives et polluantes (10).

Enfin, en liaison avec le trafic portuaire, on trouvait des établissements dans les ports maritimes : constructions navales, usines alimentaires, traitement des minerais et d'autres produits pondéreux et/ou volumineux.

Depuis une vingtaine d'années, la localisation des activités industrielles s'est profondément modifiée. Partout, on observe le même phénomène : le départ des industries des villes et des banlieues urbanisées et parallèlement l'installation des établissements transférés ou nouvellement créés dans des sites en périphérie des agglomérations, parfois même en zone rurale. Dans de nombreux pays, ce mouvement est favorisé par l'existence de zones et de parcs industriels, aménagés et gérés la plupart du temps par les pouvoirs publics. En outre, on observe aussi le développement de grands complexes portuaires.

A. — *Exurbanisation de l'industrie*

Les causes du phénomène sont multiples. Comme nous l'avons montré dans un précédent travail (11), elles tiennent à la fois des entreprises et des responsables publics. Il s'agit principalement de la pression du marché foncier, de la vétusté et de l'inadaptation du parc immobilier, des problèmes d'accès et de transport, des difficultés de voisinage, de la

(9) J.A. SPORCK, *Le rôle croissant des facteurs humains dans la localisation de l'industrie*, dans *Bulletin de la Société belge d'Etudes géographiques*, t. 32, 1963, pp. 186-188.

(10) Cas de différentes usines de Campine : explosifs, arsenic, zinc, plomb, produits chimiques.

(11) B. MERENNE-SCHOUMAKER, *Localisations industrielles et milieu urbain*, *ouvr. cit.*, pp. 7-8.

politique des pouvoirs publics et de la possibilité croissante de dissociation des activités de production et des fonctions tertiaires des entreprises.

Les conséquences du processus sont importantes : tertiarisation des centres, multiplication des friches industrielles, croissance anarchique des périphéries, augmentation de nombreuses navettes. Le bilan est loin d'être toujours positif même si les nouvelles implantations ont souvent facilité une meilleure organisation de la production et une amélioration des conditions de travail. Aussi n'est-il guère étonnant que des chercheurs et des responsables de l'aménagement s'interrogent à ce sujet et proposent des solutions nouvelles en vue d'une meilleure intégration de la fonction industrielle en milieu urbain.

Partant du principe que la coexistence des fonctions est un facteur essentiel d'animation urbaine et de répartition plus équilibrée des populations, il s'agit donc de sélectionner les industries à maintenir ou à accueillir en milieu urbain et d'élaborer de nouvelles formules d'accueil pour l'industrie. Les critères de sélection sont, à notre sens : faible taille et faible emprise au sol, faibles nuisances (pollutions-bruit) et degré de liaison élevé aux activités urbaines. Les formules d'accueil sont, quant à elles, les constructions industrielles à façade urbanisée, les petits parcs d'activités (2 à 10 ha) situés en des endroits accessibles (notamment sur des sites désaffectés) et les structures industrielles verticales (ensembles de locaux superposés comme ceux des villes anglaises ou suédoises) (12).

B. — Multiplication des zones et des parcs industriels (13)

Les premières réalisations sont apparues au Royaume-Uni et aux Etats-Unis dès la fin du siècle dernier (14). Elles étaient dues à l'initiative privée : des promoteurs offraient des terrains aménagés, voire des bâtiments et divers services. Le premier parc anglais est celui de Trafford Park créé en 1896 près de Manchester ; il compte aujourd'hui 200 firmes et 50 000 travailleurs sur un terrain de 500 ha.

Depuis la grande crise économique, la majorité des parcs anglais ont été réalisés par les pouvoirs publics en vue d'aider concrètement au développement régional. Le Royaume-Uni fut ainsi le premier pays à recourir aux parcs industriels en tant qu'instrument d'une politique de développement. Cette politique fut imitée par d'autres pays, notamment

(12) Pour de plus amples informations, voir *Ibidem*, pp. 11-16.

(13) Rappelons qu'une zone industrielle est un espace affecté à l'industrie dans un plan d'aménagement alors qu'un parc industriel est un emplacement préparé pour recevoir l'industrie.

(14) Voir à ce sujet, B. MERENNE-SCHOUMAKER, *Les zones et les parcs industriels*, dans *La Géographie*, n° 105, 1975, pp. 89-94.

l'Italie qui, depuis 1957, a créé des zones industrielles dans les « noyaux d'industrialisation ».

La politique anglaise a également fortement influencé la politique belge qui, depuis la loi du 18 juillet 1959, a officialisé l'instrument parc industriel. En réalité, les premières zones belges sont antérieures à cette loi, car depuis 1950 plusieurs communes — la plupart flamandes — avaient créé des zones dans le cadre de l'arrêté-loi du 2 décembre 1946 qui autorisait les plans d'aménagement communaux. Ainsi la zone industrielle belge a-t-elle toujours eu une double mission : aménagement du territoire et développement régional.

Les zones et les parcs belges sont très nombreux : plus de 300 sites différents (15). Leur localisation est fréquemment liée aux infrastructures de transport (principalement autoroutes, routes et voies navigables). Mais le choix même de leur site est aussi conditionné par la nature et le coût des terrains (zones peu accidentées affectées la plupart du temps aux cultures ou aux herbages) et par la proximité des pôles urbains. Malgré la multiplication du nombre de zones et l'importance des surfaces (plus de 36 000 ha), leur répartition est loin d'être homogène sur l'ensemble du territoire (16) car le dynamisme des promoteurs (intercommunales, communes, organismes portuaires, etc.) varie d'un endroit à l'autre. Par ailleurs, beaucoup d'espaces sont sous-utilisés et l'on peut parler souvent d'un gaspillage de bons sites. Il faudrait donc favoriser une augmentation de l'occupation pour atteindre la norme moyenne de 50 travailleurs à l'ha (actuellement, la densité est inférieure à 22) et mieux faire correspondre à l'avenir les besoins des firmes et les infrastructures disponibles (17).

C. — Développement de grands complexes portuaires et littoraux

Comme l'ont fait remarquer B. Dézert et C. Verlaque (18), il faut distinguer l'industrialisation portuaire liée directement au trafic maritime (ou fluvial) de l'industrialisation littorale correspondant à l'industrialisation d'une aire côtière.

Bien qu'ancien, ce phénomène connaît depuis peu une ampleur nouvelle liée à l'accentuation du gigantisme et à la spécialisation croissante

(15) B. MERENNE-SCHOUMAKER, *Les nouveaux sites industriels en Belgique*, dans *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n° 31-32, 1977, pp. 35-55.

(16) Notamment si on les répartit par zone de polarisation urbaine et si l'on calcule un ratio nombre de m² par habitant.

(17) Par exemple, ne pas autoriser une firme n'utilisant pas la voie d'eau à s'installer le long d'une darse ou d'un canal.

(18) B. DEZERT et C. VERLAQUE, *L'espace industriel*, Masson, Paris, 1978, pp. 238-254.

des navires. Le développement industriel récent repose également sur des secteurs nouveaux : le stockage du gaz et du pétrole, le raffinage et la pétrochimie, la sidérurgie et le montage automobile. Partout cette industrialisation est caractérisée par une soif croissante d'espace ce qui a provoqué la recherche de nouveaux sites, soit à proximité des ports traditionnels, soit à l'écart de ces derniers, voire par conquête de terres sur la mer. L'aménagement coûteux de ces nouveaux terrains est très souvent assuré par les pouvoirs publics.

Si le processus est très typique à Anvers, à Rotterdam ou dans les ports français (Fos-Marseille, Le Havre, Dunkerque), c'est au Japon qu'il est le plus spectaculaire : de nombreuses zones industrialo-portuaires y ont été réalisées par remblais successifs au détriment de la mer. Ce sont les fameux « polders industriels ».

Le glissement des industries vers les ports est particulièrement sensible dans le domaine de la sidérurgie où la plupart des grands complexes nouveaux correspondent à des localisations littorales. Celles-ci présentent un triple avantage : accès aisé aux navires transportant charbons et minerais, espaces suffisants (1 000 ha étant actuellement la surface optimale d'une usine sidérurgique intégrée) et éloignement des espaces urbains supprimant les difficultés de voisinage (19). Par contre, dans le domaine du raffinage du pétrole, l'extension des réseaux d'oléoducs a favorisé le développement de raffineries intérieures produisant principalement des essences pour le marché régional alors que les raffineries portuaires — de plus grande taille — sont très souvent associées à des complexes pétrochimiques.

III. — Les mutations internationales

L'évolution actuellement la plus discutée est le transfert des activités industrielles vers les pays du Tiers Monde. Certes, le processus n'est pas réellement nouveau mais son accélération récente a provoqué la prise de conscience d'un nouvel ordre économique mondial d'autant plus controversé que persiste dans nos pays développés un climat conjoncturel peu favorable.

Pour mieux comprendre cette situation, analysons d'abord les mutations récentes des échanges internationaux et recherchons ensuite les causes et les conséquences du redéploiement industriel mondial.

(19) C. GACHELIN, *ouvr. cit.*, p. 28.

A. Concurrence accrue du Tiers Monde

Jusque vers le début des années soixante, les exportations des pays en développement étaient essentiellement composées de produits agricoles et minéraux. Depuis, la part des produits manufacturés a commencé à croître et selon les prévisions de la Banque Mondiale, ce développement va s'accroître pour atteindre 55 % en 1985 (tableau I).

TABLEAU I. — Composition des exportations (pétrole exclu) des pays en développement (en %).

	1955	1960	1967	1974	1977 (a)	1985 (b)
Produits agricoles	77	72	62	48	45	32
Produits minéraux	13	15	17	16	14	13
Produits manufacturés	10	13	21	36	41	55
Total	100	100	100	100	100	100

(a) estimation ; (b) projection.

Source : Banque Mondiale.

Comme l'a très bien souligné une étude récente de la Kredietbank (20), la modification des exportations des pays en développement est d'abord passée inaperçue dans les pays occidentaux industrialisés par suite de la croissance économique exceptionnelle de la période 1960-1973. Mais cette pénétration est actuellement plus ressentie suite à la « crise ».

Contrairement à ce que l'on imagine souvent, la pénétration se limite à un petit nombre de pays et porte sur une faible quantité de produits ou de groupes de produits. En effet, les exportations des pays en développement (exception faite des pays de l'O.P.E.P.) n'atteignent que 13,2 % du total des exportations mondiales et parmi ces 13,2 %, 63 % proviennent de 4 pays de l'Asie du Sud-Est : Hong-Kong, Singapour, Formose et la Corée du Sud (21).

Le tableau II donne des précisions sur les produits les plus concurrencés par les productions des pays en développement et sur les progressions les plus rapides enregistrées de 1962 à 1973. Mis à part le bois et les produits alimentaires ayant fait depuis longtemps l'objet d'un trafic international, on observe une concurrence très sensible pour les vêtements, le cuir, les chaussures et les textiles. Toutefois la progression 1962-1973 est forte pour le fer et l'acier et pour le secteur regroupant les matériaux

(20) *La nouvelle division internationale du travail*, dans *Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*, n° 37, 1978, pp. 1-6.

(21) *Ibidem*, p. 2.

TABLEAU II. — Part des pays en développement dans les importations de produits manufacturés et de demi-produits dans les pays développés à économie de marché.

Groupes de produits	Part en %		Valeurs (en M de dollars E.-U.) 1973
	1962	1973	
Vêtements	18,3	29,2	3 001
Matériaux de construction, constructions mécaniques et fabrications métalliques (a)	0,6	3,4	2 814
Textiles	13,1	13,4	2 214
Bois et meubles	11,2	15,6	1 784
Produits alimentaires	16,0	16,4	1 379
Autres produits manufacturés légers	6,2	9,1	1 342
Cuir et chaussures	12,2	19,2	865
Produits chimiques	4,5	2,9	736
Fer et acier	1,3	4,0	647
Boissons et tabac (b)	27,4	6,2	245
Métaux non ferreux ouvrés	3,0	5,6	240
Produits minéraux non métalliques	2,2	2,7	141
Pâte à papier, papier et carton	0,5	1,2	121
Moyens de transport	0,3	0,4	114
Produits en caoutchouc	0,9	1,6	55
Total	4,9	6,3	15 609

(a) moyens de transport exclus ; (b) la part élevée en 1962 reflète les transports de vin algérien vers la France ; ce trafic a fortement régressé depuis l'indépendance de l'Algérie.

Source : C.N.U.C.E.D.

de construction, les constructions mécaniques et les fabrications métalliques.

La plupart des pays en développement n'ayant pas encore entamé leur processus d'industrialisation, tout porte à croire à une accentuation prochaine des échanges. D'après J.G. Mérigot (22), on peut s'attendre à une percée dans les domaines suivants : moteurs électriques, composants électroniques, appareils de radio et de télévision, petites calculatrices, chaînes haute fidélité, jeux électroniques, montres à quartz, optique de précision, cycles, motocycles, bijouterie, orfèvrerie, céramique, travail du bois et de la petite mécanique, sans négliger le textile, l'habillement, le

(22) J.C. MERIGOT, *L'industrialisation du Tiers Monde et ses répercussions sur les pays développés*, dans *Problèmes économiques*, n° 1602, 1978, pp. 18-21.

cuir et les chaussures. Les produits les plus sophistiqués viendraient des pays est-asiatiques tandis que les produits les plus simples auraient comme point d'origine la Malaisie, la Thaïlande, les Philippines, la Côte d'Ivoire, la Tunisie, le Maroc, l'Inde, pays où la main-d'œuvre est moins chère et moins exigeante (23). De plus, les échanges entre les pays en développement vont s'accroître, des pays comme le Brésil ou le Mexique devenant fournisseurs de biens actuellement importés des pays occidentaux industrialisés.

B. — Causes et conséquences du redéploiement industriel mondial

Pendant longtemps, les industries du Tiers Monde n'ont pas été concurrentes de celles des pays développés car il s'agissait surtout d'industries de première transformation de matières premières en vue de l'exportation ou de fabrications orientées vers le marché local (24). Actuellement, il n'en est plus de même puisque les produits fabriqués sont avant tout destinés aux pays industrialisés.

La création d'activités industrielles dans les pays en développement correspond d'ailleurs à une convergence d'intérêts fondamentalement différents (25). Pour les entreprises des pays industrialisés, les facteurs de transfert sont de deux ordres : la recherche de coûts de production moins élevés et le souci de s'implanter directement sur de nouveaux marchés de consommation. Du côté des pays sous-développés, on relève deux préoccupations majeures : d'une part, attirer des investissements sur leur propre territoire en évitant particulièrement que les bénéfices sur l'exploitation et l'exportation de certaines de leurs matières premières par des sociétés internationales soient transférés ailleurs et, d'autre part, assurer des emplois à une partie des sans-travail qui prolifèrent dans toutes les grandes métropoles.

La stratégie des firmes des pays industriels est ainsi particulièrement déterminante. Ces firmes cherchent à diminuer les coûts de production en bénéficiant de coûts salariaux et de charges sociales très faibles, de prix plus avantageux de l'énergie et des matières premières et d'autres avantages (prix du terrain - taxes ou absence de contraintes de protection de l'environnement).

(23) M. GODET et O. RUYSSSEN, *Déjà le redéploiement industriel en Asie du Sud-Est. Une chance pour l'Europe ?*, dans *Le Monde*, 12 décembre 1978.

(24) P. CLAVAL, *La localisation des industries et des services*, *Chronique de géographie économique XI et XII*, dans *Revue géographique de l'Est*, 1978, n° 1-2, pp. 67-71.

(25) P. GEORGE, *L'ère des techniques. Constructions ou destructions ?*, Collection SUP, Le Géographe, n° 14, P.U.F., Paris, 1974, pp. 144-148.

Le mouvement de transfert touche actuellement surtout des industries légères, des biens négociables à l'échelle mondiale, des produits nécessitant une large utilisation du facteur travail, c'est-à-dire principalement l'industrie textile et de la confection, le montage électrique et électronique et la transformation des matières plastiques. Avec une ampleur moindre, on retrouve un processus important, il y a peu, dans nos régions : l'essaimage de ces mêmes activités en milieu rural ou dans des régions possédant des réserves de main-d'œuvre bon marché, par exemple les régions houillères (26).

Avec la hausse récente des prix de l'énergie et des matières premières et l'augmentation sensible des charges salariales principalement pour les postes de faible qualification, le transfert et la concurrence atteignent actuellement l'industrie lourde notamment la sidérurgie, la production d'aluminium ou celle d'éthylène (27).

Ce nouvel ordre économique s'effectue toutefois par l'intermédiaire d'une double dépendance, technologique et financière. En effet, les activités de recherche et d'innovation restent concentrées dans les pays d'origine de la société-mère, l'autonomie des filiales est très réduite et l'apport technologique dans les pays d'accueil se limite aux procédés de production ; en outre, toutes ces activités nouvelles sont fortement dépendantes financièrement des sociétés multinationales, internationales ou nationales qui leur ont donné le jour (28).

L'industrialisation récente du Tiers Monde accentue ainsi la bipartition actuelle du monde, les activités à haute valeur ajoutée restant concentrées dans les pays développés tandis que les productions courantes, peu lucratives, sont réalisées dans les pays en développement. On comprend dès lors que cette division internationale du travail soit fortement critiquée (29).

Malheureusement, aucun changement n'est en vue. Au contraire, les pays développés tentent progressivement de reconverter leur économie vers les marchés de pointe, vers des biens élaborés. Cette reconversion est accompagnée partout d'une réduction très nette des postes de travail dans l'industrie, les créations d'emplois ne compensant nulle part les suppressions. Contrairement à ce que l'on affirme volontiers, la diminu-

(26) Voir à ce propos le développement de la confection légère et du montage électrique en Campine pendant les années soixante.

(27) C. GACHELIN, *ouvr. cit.*, pp. 100-102.

(28) *Ibidem*, pp. 103-104.

(29) Voir à ce propos E. KEMENES, *Phénomènes nouveaux de la compétition internationale contemporaine*, dans *Compétition internationale et redéploiement géographique*, Masson, Paris, 1978, pp. 46-47.

tion des emplois n'a pas comme origine première la concurrence des pays du Tiers Monde. Ainsi une étude récente a montré que la réduction des emplois dans l'industrie ouest-allemande entre 1962 et 1975 était provoquée à 80 % par le progrès technologique et pour 2 % seulement par la croissance des importations en provenance du Tiers Monde (30).

Malgré une telle situation, les partisans actuels de mesures protectionnistes sont de plus en plus nombreux. Or ces mesures nuisent à la fois aux pays en développement « n'ayant aucune autre issue pour sortir de la misère et parfois de la famine que de multiplier leurs ventes aux pays riches » (31) et aux pays développés. En effet, outre la suppression de produits bon marché pour les consommateurs, ces mesures risquent de pénaliser les entreprises les plus dynamiques en réduisant leurs possibilités d'exportation.

Dès lors, il convient d'élaborer dans nos pays développés une nouvelle politique industrielle tenant mieux compte de cette situation. Cette politique devrait notamment promouvoir les industries de technologie avancée et rechercher de nouveaux débouchés extérieurs. Cette action suppose la diversification vers des produits ou des services à plus haute valeur ajoutée, la restructuration des secteurs ou des entreprises touchés par la crise et le désinvestissement des activités sans avenir. Dans le domaine social, il faudrait mieux répartir l'emploi disponible et surtout aider les secteurs capables de garantir l'emploi à terme. Ces secteurs pourraient s'orienter vers de nouvelles « filières industrielles », par exemple la lutte anti-pollution, la récupération et le recyclage des déchets, le développement des énergies douces, les systèmes d'économie de l'énergie, l'industrie du logement (32).

Cette politique suppose encore une plus grande concertation internationale notamment au niveau C.E.E. Elle implique surtout un changement profond des mentalités vers un « mieux-être » et non plus seulement un « plus avoir ». Serons-nous capable d'assurer notre propre conversion ? La réponse appartient à chacun de nous mais elle conditionne notre avenir.

IV. — Conclusions

En une vingtaine d'années, la localisation des activités industrielles a très fortement évolué. Les changements ont d'abord été sensibles dans

(30) KREDIETBANK, *ouvr. cit.*, p. 5.

(31) R. TOULEMON, *Reconvertir la politique industrielle*, dans *Le Monde*, 4 juillet 1978.

(32) Pour de plus amples informations sur la nécessité d'une nouvelle politique industrielle et sur son contenu, on peut consulter : P. DE WOOT et R. TOLLET, *La politique industrielle*, dans *Troisième Congrès des Economistes belges de Langue française*, 17-18 novembre 1978, *Rapports préparatoires*, Charleroi, 1978, C6, pp. 1-115.

les pays développés où les sites des nouvelles implantations diffèrent nettement des localisations anciennes provoquant à maints endroits des difficultés dans les vieilles régions industrielles.

Toutefois, depuis peu, un phénomène d'une toute autre ampleur se manifeste : la redistribution mondiale de l'industrie. L'accélération actuelle du processus d'industrialisation de certains pays du Tiers Monde est, par ailleurs, d'autant plus ressentie que persiste chez nous un climat conjoncturel peu favorable. Certes, comme nous l'avons montré, la concurrence des pays en développement est encore faible et touche surtout quelques secteurs de l'industrie légère mais l'industrie lourde, fortement consommatrice de matières premières et d'énergie, est de plus en plus menacée.

Cette situation nécessite l'élaboration d'une nouvelle politique industrielle, d'un nouvel ordre économique mondial servant au mieux les intérêts des vieux pays industriels et le développement des jeunes Etats du Tiers Monde. Elle suppose aussi une profonde mutation des esprits pour faire face et s'adapter à un monde où l'accent devrait être mis davantage sur la collaboration, la recherche d'un plus grand bien-être général et sur l'amélioration de la qualité de la vie.